

TITRE PROFESSIONNEL

TP - CARISTE D'ENTREPOT

Réf de l'action : ECF L014.PR indice 07 du 25/01/2023 - version 01 de l'ECF Mendiboure Formation du 25/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de réceptionner, expédier, réaliser, stocker et déstocker des marchandises en conduisant en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégorie 3 et 5.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne de plus de 18 ans appelée à devenir cariste d'entrepôt,
- Permis B souhaité,
- Comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Cette formation est composée d'un bloc de compétence ; elle est accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter).

L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié ainsi que de sa connaissance des lieux et instructions à respecter sur le site d'utilisation. À l'issue de la formation, il pourra poursuivre par une formation de niveau 4 « Technicien logistique d'entreposage » ou accéder aux métiers de Cariste d'entrepôt, Cariste en préparation logistique, Cariste agent de quai.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Réceptionner, expédier, stocker et déstocker des marchandises en conduisant en sécurité des chariots élévateurs des catégories 3 et 5
- Vérifier l'adéquation du chariot catégorie 3 ou 5 à la tâche à effectuer et faire la maintenance de premier niveau.
- Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur des chariots de manutention industrielle des catégories 3 et 5, et alerter en cas d'anomalie,
- Réceptionner et expédier les marchandises avec un chariot élévateur catégorie 3.
- Stocker et déstocker les marchandises et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur catégorie 5.
- Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail,
- Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES®,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : cf. site www.mendiboure-formation.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,
- Salles de cours équipées de moyens multi média. (de préférence, d'un réseau informatique) et d'un logiciel de gestion de stock,
- Entrepôt école avec zone de picking, plan de circulation, quais de déchargement et aire d'expédition,
- Aire d'évolution, palettiers,
- Terminal embarqué ou portable relié au système de gestion de l'entrepôt,
- Utilisation de Chariots élévateurs à conducteur porté des catégories 3 & 5, conformément à la recommandation R 489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie CNAM,
- Organisation par ateliers pédagogiques pratiques,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livret CACES®

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide des Evaluations en Cours De Formation (ECdF).
- La session d'examen est validée par un jury de professionnel sur la base d'un dossier composé de :
 - Des résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
 - Des résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECdF),
 - Du dossier professionnel (DP),
 - De l'entretien final,

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Titre Professionnel cariste entrepôt (code titre : TP-00470) ; Titre de niveau 3 homologué par Le Ministère du travail si réussite.
 - L'employeur peut délivrer au titulaire du titre professionnel de cariste d'entrepôt une autorisation de conduite selon les formes et modalités légales pour la conduite de chariots élévateurs à conducteur porté des catégories 3 & 5 de la R489 de la CNAM.
 - Attestation de fin de formation.
 - Formation éligible au CPF sous le Code RNCP 34857.
 - Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
 - Date d'enregistrement 28/07/2025
- Organisme agréé cf. site www.mendiboure-formation.fr.

EFFECTIFS

- 8 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum

HORAIRES

- cf. site www.mendiboure-formation.fr.

DUREE DE LA FORMATION

- Nous contacter - parcours individualisé

